

Dém'Act

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : LP A. CROIZAT

40220 TARNOS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2015 - 2016**

Séance n° 6 du 05 avril 2016

Date de convocation : **25 mars 2015**

Présidence de : **M. LESCA Philippe**

Quorum : oui

Nombre des présents : **17**

Nombre d'absents excusés : **10**

ORDRE DU JOUR :

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 9 février 2016.

II – AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Présentation du Compte financier 2015.
- 2) Décisions Budgétaires Modificatives.
- 3) Avenant au contrat DALKIA « Marché d'exploitation des installations énergétiques ».
- 4) Convention de transfert de matériel entre les lycées de Tyrosse et de Tarnos.
- 5) Reconduction à l'adhésion au groupement de commande alimentaire.
- 6) Tarifs OC pour les Métiers de la Sécurité.

III – PEDAGOGIE

- 1) Projet de sortie pédagogique 1MVA en octobre 2016.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

TITULAIRES				SUPLEANTS							
* Membres de l'administration				P	A	E					
	M. LESCA Philippe	Provisieur	X								
	M. DAGUERRE Bruno	Provisieur-Adjoint	X								
	M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X								
	Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X								
* Représentants de la collectivité de rattachement											
Commune :											
	M. GONZALES Christian		X								
Group. Commune :											
	Mme DUPRE Anne				X		M. GUILLAUTEAU Eric				
Conseiller Régional :											
Personnes qualifiées :											
	Mme LARCHÉ Gaëlle			X							
	X										
* Personnel d'Enseignement et d'Education											
	Mme MORCHADI Jacqueline		X								
	M. MARISSIAUX Olivier				X						
	Mme DOUTRE Nicole		X								
	M. HERVE Guillaume		X								
	Mme ROBERT Aline						M. LAGUIERCE Jérôme		X		
	Mme REMAZEILLES Myriam		X				Mme LABOUBE Véronique				
	M. DE JUST PLOMION Maximilien			X			Mme MARQUES CABRAL				
* Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service											
	M. VOINEAU David		X				Mme COUROUBLE Karine				
	Mme CARTY Sylvie		X				Mme LIZOTTE Julie				
	Mme CALVO Jacqueline		X				Mme BARBRAUD Sandra				
* Parents d'Elèves											
	Mme COHERE Muriel			X			Mme SIGARD Aline				
	M. COURTOT Lionel			X							
	Mme SIGARD Aline				X						
	Mme AUSSAGE Isabelle		X								
	Mme FAUNDEZ Sylviane			X							
* Elèves											
	M. LUBERRIAGA Unai		X				M. CRIBIER Ludovic				
	M. COURTOT Maxime			X			M. ISCEN Xalil				
	M. LEPENNEC Timothy		X				M. RAFAEL Thibault				
	M. SALGADO Marvin			X			M. WACQUIER Quentin				
	M. DAOUD MCOLO James Allan		X				M. DEHEZ Teddy				

RUBRIQUE I. Conseil d'Administration (C.A.)

16 membres sont présents

Le quorum étant atteint, Monsieur LESCA ouvre la séance à 17h40.

Madame Jacqueline MORCHADI est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 9 février 2016

Le procès verbal envoyé aux membres du CA est soumis au vote. Aucune demande de modification ou de rectification.

Le PV est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE II. Affaires financières

1. Présentation du compte financier 2015

Mme Domengé, agent comptable présente le compte financier sous forme de diaporama avec les points essentiels.

I) Compte rendu de gestion de l'ordonnateur.

Elle présente tout d'abord l'exécution budgétaire :

- ressources principales- dotations :

Une légère augmentation de la DGF car l'effectif N-1 est lui-même en augmentation grâce à la formation CAP agent de sécurité ouvert en 2013, qui ne compense pas totalement la baisse de la taxe d'apprentissage. Ainsi les ressources principales s'élèvent à environ 250 000€ contre 260 000€ l'an dernier. Mais à la dotation globale de fonctionnement, s'ajoutent des subventions supplémentaires attribuées par le Conseil régional.

17h46 : arrivée de M. LUBERRIAGA Unai, représentant des élèves.

Le nombre de membres présents passe à 17

- les autres ressources :

des subventions complémentaires du Conseil Régional, les frais scolaires en augmentation de 8% par rapport à 2014, les versements du GRETA, les objets confectionnés, les participations, les locations, les subventions spécifiques pour les salaires AED.

- les dépenses :

En matière pédagogique, les dépenses en 2015 sont moins importantes que les 2 années précédentes du fait essentiellement de la baisse de la Taxe d'apprentissage. Enseignement général: dépenses quasi stables d'une année sur l'autre. Dépenses de l'enseignement professionnel: 56 391,24€ dont 5 618,31€ de subventions drones et 13 296€ pour la mise en sécurité matériel MEI.

Le financement des dépenses en professionnel se fait à hauteur de 80% par la taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne la vie de l'élève : la principale dépense concerne le versement de l'aide régionale à la restauration, les crédits du fonds social ont permis d'aider 24 familles, des actions éducatives à destination des élèves ont été menées .

Sur le service administration et logistique, la viabilisation représente 1/3 de la dépense totale: 138 500€, les dépenses de maintenance s'élèvent à 49 000€, les fournitures diverses 22 000€, les frais de communication 13 800€: dont 7400€ d'affranchissement et 6 400€ de téléphone.

Le service de restauration et d'hébergement voit ses recettes et ses dépenses de fonctionnement augmenter fortement. Cette évolution est liée à l'augmentation générale des effectifs dont celle des internes. Le coût du repas augmentant également, le boni dégagé est moins élevé qu'en 2014.

Le service des bourses : il s'agit d'un service boîte à lettre, le rectorat verse l'argent et le lycée le déduit des frais scolaires ou le reverse aux familles. Son augmentation est liée à celle du nombre de boursiers mais surtout à celle du nombre de parts par élève.

Les services de rémunération: services boîte à lettres également puisque subventionnés par le Rectorat, le Conseil Départemental ou l'ASP. Représentent 93% du budget de l'établissement, soit environ 800 000€ de salaires + charges, et 480 bulletins de salaire par mois. L'établissement se rémunère du service rendu en facturant 15€ par an et par contrat.

Le service Opérations en capital : concerne le financement de matériel divers pour un montant de 110 251,28 dont 107 815,14 du Conseil Régional et 2 386,14 en fonds propres.

Après cette présentation, elle détaille quelques graphiques, notamment :

Taux de consommation des crédits hors rémunération : un total de 94% en légère baisse par rapport à 2014.

Répartition des recettes et dépenses hors rémunération : les pourcentages en recettes et dépenses qui sont à peu près équivalents.

En réponse à la question de Mme Remazeilles, Mme Domengé précise que s'il y a plus de recettes que de dépenses, le résultat positif tombe dans le fonds de roulement.

M Laguierce s'interroge sur le montant très important de la facture téléphonique atteignant un montant avoisinant les 6000€.

Mme Domengé en donne l'explication en détaillant les frais induits par les appareils téléphoniques utilisés dans l'établissement : flotte mobile pour les OP, l'accueil, les personnels de service, le téléphones fixe à l'accueil, le coût des sms par pronote, la ligne spéciale pour la télé surveillance, les lignes spéciales pour les trois ascenseurs, sans compter les communications surtaxées vers l'Outremer ou l'Espagne. Toutefois, les tarifs dont bénéficie l'établissement sont en deçà de ceux proposés par Orange.

M Lesca appuie la réponse de Mme Domengé en précisant que le fournisseur ATConnect a été choisi après une étude de marché faite il y a 2 ans pour obtenir les meilleurs tarifs.

M Voineau ajoute une précision concernant les lignes des établissements scolaires : celles-ci reçoivent des appels entrant et sortant en simultanément ce qui décuple les prix, alors que chez les particuliers la ligne ne peut recevoir que des appels entrant ou sortant.

M Gonzales fait une observation concernant la relative augmentation de la dotation globale de fonctionnement : en 2011 l'effectif élève était de 304 comme en 2015, avec une DGF de 283 000€ contre 260 000€ en 2015. Cela démontre qu'en réalité, la part élève a diminué, comme indiqué dans le rapport de gestion du chef d'établissement.

II) Compte rendu de l'agent comptable

- le résultat 2015 : Il est de 1292,96€ contre 3 817,06€ en 2014, se calcule par la différence entre les recettes réalisées en section de fonctionnement et les dépenses réalisées, et il inclut tous les types d'opération.

- la capacité d'autofinancement CAF : elle est de 8 389,81€ en baisse par rapport à 2014; c'est le résultat duquel on enlève les écritures pour ordres relatives aux amortissements. La CAF est un surplus monétaire, elle impacte les réserves mobilisables.

- la variation du fonds de roulement : en 2015, aucun achat sur le fonds de roulement afin de financer de l'investissement, donc dans ce cas précis, la variation du fonds de roulement est égale à la CAF.

- le fonds de roulement 2015 et le besoin en fonds de roulement : le fonds de roulement est constitué des stocks et réserves mobilisables de l'année antérieure et de la variation du fonds de roulement de l'exercice. Une partie est constituée de ressources sûres et une autre de ressources potentielles. Il permet à l'établissement de s'autofinancer. Au 31 décembre 2015 il était de 174 845,26€. Les stocks ateliers ont diminué d'un quart ce qui est bien car il fallait les utiliser à cause de la baisse de la taxe d'apprentissage. Les réserves globales de l'établissement, service général et service de restauration et d'hébergement confondus, y compris réserves immobilisées, s'élèvent à 194 10,95€.

- la trésorerie : C'est le fonds de roulement auquel on enlève le besoin en fonds de roulement. Elle doit être vérifiée avant chaque paiement. Elle s'élève au 31 décembre 2015 à 62 812,07 euros, ce qui est extrêmement faible et qui s'explique par l'attente de versement de subventions et de créances des familles. Cela oblige l'établissement à faire des avances sur trésorerie. La capacité à prélever est de - 68 555,15€ au 31/12/15.

- les créances élèves et le taux de charges à payer : le taux de non recouvrement est en nette augmentation cette année du fait de l'augmentation du nombre des élèves internes et du nombre de paiements par échéancier répartis sur 3 mois qui fait qu'en janvier 2016 il reste encore des sommes à recouvrer, ainsi que l'absence d'un titulaire de fondé de pouvoir qui induit un mauvais suivi des créances. En exemple : une somme de 1 258,65€ de dossiers en contentieux et 7 044,57€ de créances de l'exercice en cours.

- le patrimoine : Il s'élève à 730 162,60€ avec un taux de vétusté de 50,43% ce qui ramène la valeur résiduelle de nos équipements à hauteur de 361 943,79€.

- les subventions : les reliquats des subventions LOLF-ETAT à ouvrir pour 2015 sont de 8 023,21€. Au 31 décembre 2015, les reliquats des subventions Conseil régional étaient de 36 356,47€.

Mme Domengé tient à souligner une trésorerie très difficile jusqu'au début du mois d'avril 2016 en raison notamment du retard de versement de nombreuses subventions.

VOTE pour l'arrêt des comptes et adoption du compte financier sans réserve :

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR 17

L'arrêt des comptes et adoption du compte financier sans réserve est adopté à l'unanimité.

Acte généré : n°42

VOTE pour l'affectation du résultat du compte sur les fonds de réserve :

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 POUR 16

L'affectation du résultat du compte sur les fonds de réserve est adoptée.

Acte généré : n°43

2. DBM pour information et pour vote

Dans un premier temps, Mme Domengé présente deux décisions budgétaires modificatives pour information au CA :

DBM n°1 : financement du club des spectateurs ,CRA achat de drones , équipements SEN sur reliquats de subventions, gréta titre pro chaudronnerie, sonneries, aspiration mobile, etc..

DBM n°2 : reliquats LOLF pour le fonds social et des actions culturelles.

Dans un deuxième temps, Mme DOMENGE présente une Décision Budgétaire Modificative pour vote. Il s'agit d'un prélèvement de 4 910,00€ sur les fonds de roulement pour renouveler le serveur administratif, acheter une nouvelle baie de brassage pour le réseau pédagogique, financer l'installation d'un four, et améliorer le cadre de vie des élèves au foyer par l'achat de housses de banquettes.

Sur ce dernier point Mr Lesca exprime sa déception et regrette de voir ce matériel dégradé, il ne reste plus qu'un seul babyfoot sur 2.

Alors que M Hervé suggère l'utilisation de caméras de surveillance, Mme Remazeilles en appelle à la responsabilité des élèves. Ceux-ci sont conscients qu'il y a 2 ans, lors de la création du foyer, certains élèves mûres avaient pris en main la surveillance et le maintien de l'ordre dans cette pièce.

Concernant la baie de brassage, à la demande de Mme Remazeilles, M Lesca explique que l'ELIB va enlever quatre serveurs pédagogiques pour les remplacer par un seul, d'où l'acquisition d'une baie de brassage adaptée.

La DBM est soumise au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17

La DBM est adoptée à l'unanimité.

Acte généré : n°44

3. Avenant au contrat DALKIA

Cet avenant est présenté par Mme Domengé. Il s'agit d'une révision des prix selon les nouveaux tarifs règlementés par EDF jusqu'en 2019 suite à la suppression des tarifs règlementés jaunes et verts.

En précision, M Lesca ajoute que le contrat avec DALKIA a été passé avec la Région et que toutes les factures sont contrôlées avant d'être envoyées à l'établissement.

M Lesca demande l'autorisation de signer cet avenant.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 POUR : 16

Acte généré : n°45

4. Convention de transfert de matériel

Il s'agit du transfert d'un four de 2009 entre les lycées de Tyrosse et de Tarnos, en remplacement du nôtre datant de 20 ans. Ce nouveau four d'une valeur initiale 14 000€ est cédé à titre gratuit, seuls les frais d'installation électrique et de livraison et installation du matériel (soit 1 700€) sont à la charge de l'établissement

M Lesca demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17

Acte généré : n°46

5. Reconduction à l'adhésion au groupement de commande alimentaire

Mme Domengé présente les deux contrats à renouveler :

Le premier groupement de commande alimentaire est relatif aux lots : produits laitiers et charcuterie. L'établissement coordonnateur est le lycée hôtelier Biarritz Atlantique.

Le deuxième groupement de commande est relatif aux lots : produits surgelés et épicerie. L'établissement coordonnateur est le lycée polyvalent de navarre de Saint Jean Pied de Port.

Il a été décidé de reconduire les différents groupements pour l'année 2017. Les objectifs sont de sécuriser notre commande publique, renforcer la solidarité entre établissements, et développer une démarche de territoire en créant des groupements de commande par zone géographique. L'adhésion de l'établissement au groupement de commande est annuelle.

M Lesca demande l'autorisation de signer la reconduction aux deux groupements.

Vote pour la reconduction de l'adhésion au groupement de commande alimentaire est relatif aux lots : produits laitiers et charcuterie :

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 POUR : 16

Acte généré : n°47

Vote pour la reconduction de l'adhésion au groupement de commande alimentaire est relatif aux lots : produits surgelés et épicerie :

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 POUR : 15

Acte généré : n°48

6. Tarifs OC pour les Métiers de la Sécurité

Il s'agit de faire payer les prestations des élèves des Métiers de la Sécurité au même titre que les prestations des élèves de Mécanique Automobile. Jusque là, les prestations se faisaient à titre gracieux, par exemple lors de deux soirées aux championnats de France des desserts au lycée hôtelier de Biarritz. Cette rémunération pourra servir à financer des déplacements pour PFMP de la section Sécurité, des formations pour les élèves de MS. Les enseignants y sont favorables. Le lycée Ramiro Arrue est d'ores et déjà d'accord pour payer ce tarif pour une prestation demandée en Juin 2016. Deux tarifs sont présentés : demi-journée et journée. A la demande des enseignants, M Lesca fera préciser la description de la prestation au cas par cas, avec les horaires précis, selon la législation en vigueur. Mr Daguerre précise que même si les tarifs sont inférieurs à ceux d'une société privée, les élèves de MS ne sont en rien des concurrents de ces sociétés.

Les tarifs sont modifiés comme suit :

Tarif 1 : 4h de présence : 100€

Tarif 2 : entre 4h et 8h de présence : 200€

Vote pour les tarifs OC pour les Métiers de la Sécurité :

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17

Acte généré : n°49

RUBRIQUE III. Pédagogie

1. Projet de sortie pédagogique 1MVA en octobre 2016

M. CORBARD, Chef des Travaux, présente cette sortie .Elle concerne 20 élèves de la classe de 1MVA accompagnés de M Darthayette et Mme El Aydouni du 10 au 12 octobre 2016. Ils visiteront le Palais de la découverte, Paris et bien sûr le salon de l'automobile. Le coût global du voyage est estimé à 4 504€.

Le financement se ferait par une participation des familles à hauteur de 2 200€ maximum soit 110€ par élève , une subvention de la Région de 1 600€, une participation de l'établissement de 462€ pour les accompagnateurs, le produit de la vente de batteries usagées et du nettoyage de voitures.

Il s'agit d'un voyage facultatif. Les familles en difficulté pourront être aidées par le fonds social.

A la demande de M Gonzales, M Corbard précise que le groupe sera hébergé en auberge de jeunesse ou hôtel du style Formule1.

VOTE: CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17

Acte généré : n°50

RUBRIQUE IV. Questions Diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Lesca lève la séance à 19h15.

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont conjointement participé Monsieur LESCA et Madame MORCHADI.

Il est signé du Président et du Secrétaire de Séance.